

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Au contraire, monsieur le Président. L'objectif des séances d'information, si quelqu'un demande qu'il y en ait, consiste non seulement à permettre à des gens qui n'ont jamais témoigné à un comité parlementaire de comprendre la façon dont se déroulent les choses au comité, comme le député lui-même l'a dit, mais aussi à donner à ces gens un aperçu des fonctions et du rôle des fonctionnaires. Ces gens sont des fonctionnaires et ils ont le droit de demander ce qu'on attend d'eux dans l'exercice de leurs fonctions. Cela s'est toujours fait. Ce n'est pas quelque chose de secret. C'est un processus logique, comme le vice-premier ministre l'a signalé.

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est seulement le représentant du cabinet du premier ministre qui a organisé les réunions qui a demandé que ces réunions aient lieu. Ce n'est rien de plus que du gangstérisme politique de la part du premier ministre et c'est inadmissible.

Une voix: Bien dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: C'est du gangstérisme, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je ne sais pas si le député a aggravé ou non les choses en qualifiant le gangstérisme de «politique»...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: ... mais cela aurait peut-être été plus grave s'il avait parlé seulement de «gangstérisme». De toute façon, j'exhorte tous les députés à surveiller leur langage le plus possible.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LE RENVOI DES DEMANDES AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que nous avons appris que le premier ministre a ordonné à tous les ministères gouvernementaux de faire passer par son cabinet toute demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information qui pourrait être embarrassante, le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre se sert de son cabinet d'une façon qui montre tant de mépris non seulement pour la Loi sur l'accès à l'information, mais aussi pour le Parlement lui-même?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il serait peut-être utile de rappeler au député que nous n'aurions pas de loi sur l'accès à l'information si ce n'était du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

Questions orales

M. Mazankowski: Deuxièmement, il est tout à fait normal de s'assurer qu'on fournit des renseignements exacts et appropriés et c'était la seule raison de cette demande.

LA MENTION DE RENSEIGNEMENTS VIRTUELLEMENT EMBARRASSANTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse également au vice-premier ministre porte sur le même sujet. Dans la lettre que le greffier du Conseil privé a adressée à certains sous-ministres, il dit entre autres choses que les ministres doivent signer eux-mêmes les communiqués renfermant des renseignements qui pourraient être embarrassants. Ce qui préoccupe, c'est l'embarras possible et non le souci de l'exactitude. Depuis quand un embarras possible devient-il un critère à propos de renseignements à obtenir en vertu de la Loi sur l'accès à l'information?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Tout simplement, monsieur le Président, je présume que de temps à autre des renseignements inexacts pourraient être embarrassants.

[Français]

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Au lieu de tenter de contourner la Loi sur l'accès à l'information pour cacher des situations embarrassantes, ne serait-il pas préférable pour ce gouvernement d'éviter de se mettre dans l'embarras? Cela ne serait-il pas mieux que de cacher les faits au Parlement et aux citoyens du Canada?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je répète, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une procédure normale pour s'assurer que les renseignements fournis sont exacts...

M. Boudria: Et non embarrassants.

M. Mazankowski: Je n'en dis pas plus long. Le député aimerait certes que les renseignements soient embarrassants. Il n'en fait pas seulement un passe-temps, mais une besogne à temps plein.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS EN RETRAITE ANTICIPÉE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration porte sur le rapport de la Commission Forget. Le ministre m'a dit lundi qu'il répondrait aux questions, à la Chambre, mercredi après-midi. Nous y sommes. Le moment est arrivé.